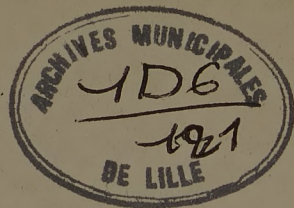


Procès Verbaux

106/121



Sous Commission de la Circulation

3^e mandat Salengro

1935/1936



Deuxième Direction

Sous Commission de la Circulation

Procès-verbal de la réunion du 22 Janvier 1936 .

N° I

M.M. les Membres de la Sous Commission de la Circulation se sont réunis le 22 Janvier 1936 à 10 h 30 à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. le directeur des Travaux, sous la présidence de M. l'adjoint Rousseau.

Etaient présents : M.M. Rousseau adjoint au maire
Treels, conseiller municipal
Cochez, Directeur des Travaux
Dufлот, Inspecteur-Voyer
Piacentini, Commandant des Gardiens de la Paix.
Orbie Officier de Paix

1° - Modification du sens unique rue de l'Hôpital Militaire à l'angle de la rue Jean Sans Peur - Intervention de M. l'adjoint Hermez.

La Commission considérant d'une part qu'il n'y a pas d'avantages à faire passer les véhicules par les rues Georges Maertens et Arnould de Vuez; d'autre part qu'il n'y a pas intérêt à modifier, sans motifs sérieux, les "sens unique", estime qu'il y a lieu de maintenir le statu quo. La question pourra être revue utilement lorsque le nouvel alignement de la rue Arnould de Vuez aura été réalisé.

2° - Carrefour des rues Jeanne d'Arc et Jean Bart - demande d'installation d'une borne de virage - M. Desnet pétitionnaire.

Le carrefour étant en angle droit il n'y aurait aucun avantage à y mettre une borne de virage. Toutefois 3 panneaux rappelant la prudence seront placés à cet endroit.

3° - Stationnement des taxis autour du Théâtre.

Les taxis stationnant Boulevard Carnot le long du Théâtre sont placés à gauche de la chaussée. A chaque course effectuée ils sont obligés, pour reprendre leur droite, de traverser toute la chaussée ce qui est susceptible de créer des accidents.

Afin de rendre réglementaires ces stationnements et supprimer les risques d'accidents, la Commission envisage : a) de laisser subsister le stationnement boulevard Carnot le long du théâtre, les taxis ayant leur capot tourné vers le Royal Hôtel; b) de reporter le départ rue Léon Trulin le long de l'embarcadère du Mongy, la réserve des taxis se trouvant rue des Bons Enfants et boulevard Carnot.

M. Orbie (officier de paix) est chargé de voir la question.

4°- Demande de création d'un arrêt et stationnement interdits "rue des Molfonds au lieu d'un "stationnement interdit et arrêt autorisé"

D'accord, sous réserve qu'un arrêt limité au strict nécessaire soit à la montée et à la descente des voyageurs ou au chargement et le déchargement des marchandises, soit toléré

5°- Création d'un "arrêt et stationnement interdits" rue de la Vieille Comédie au lieu d'un "arrêt autorisé, stationnement interdit".

D'accord sous les réserves reprises au paragraphe 4°

6°- Circulation rue Colbert. Améliorations à apporter

La Commission propose:

a) d'interdire en tout temps l'arrêt et le stationnement de tous véhicules rue Colbert côté numéros pairs, partie comprise entre l'intersection avec la rue Léon Gambetta et le numéro 4 de la rue Colbert

b) de reporter à 30 mètres en arrière le stationnement de l'autobus de la Compagnie des Tramways

c) de fixer à la mitoyenneté des immeubles portant le n°254 de la rue Léon Gambetta et le 2 de la rue Colbert deux plaques posées dos à dos et indiquant " arrêt et stationnement interdits"

d) de demander à la Compagnie des Tramways de placer une plaque indiquant l'emplacement du nouvel arrêt de l'autobus

7°- Stationnement de taxis aux abords de la gare des voyageurs

a) Réclamation du Syndicat Confédéré des Chauffeurs et cochers de place réunis.

Les chauffeurs de taxis demandent:

I - d'abandonner la réserve de l'avenue Charles Saint Venant

II- la création d'une station d'attente pour deux voitures rue Saint Genois le long de l'immeuble Jacques Pons et Cie

III - le transfert rue Louis Niquet, le long de "Béthanie"
de la réserve précitée.

Comme ces propositions comportent des stationnements à un carrefour, et dans des rues étroites, la Commission estime qu'il n'est pas possible de les retenir.

b) Proposition du "Garage Parisien"

lequel propose un stationnement le long du terre-plein central de la place de la Gare, les voitures étant placées dans le sens de la longueur.

La Commission envisage la suppression du stationnement des taxis contre la façade de la Gare et la création d'un stationnement de douze voitures au pourtour du terre-plein central, la première voiture se trouvant sur le côté droit du terre-plein (lorsque l'on regarde la gare) le moteur tourné vers celle-ci.

M. Orbie est chargé de s'entendre à ce sujet avec les organisations syndicales des chauffeurs.

8°- Offre de plots de signalisation "poli miroir" par les Anciens Etablissements Morel Frères à l'Horme (Loire)

Le prix de ces plots étant plus élevé que celui des plots employés jusqu'ici, il n'est pas donné suite à l'offre faite.

Séance levée à douze heures.

Le Secrétaire
L. DUFLOT

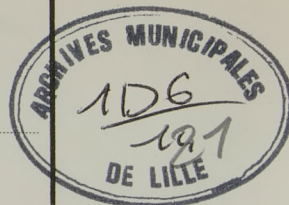
Vu et transmis 27/I/36
Le Directeur des Travaux Municipaux
P. COCHEZ

Vu l'adjoind délégué
28.I.36
ROUSSEAU

M. le Secrétaire Général
30/I/36
P. COCHEZ

OBJET DE L'AFFAIRE

MAIRIE DE LILLE



à soumettre
N° à M. le Directeur des Travaux
R. à M. l'Adjoint Rousseau

Direction :

2^e

BUREAU :

3^e

LILLE, LE

31/1/26

2^e DIRECTION
3^e BUREAU
R.O. 1333

Renseignements demandés par
à M. le Secrétaire Général.

Rédacteur : M.

Expédié le

par

Au cours de sa réunion du 16
Octobre 1925, la Commission de la Voie Publique
a institué une sous-commission chargée
de l'étude des problèmes concernant la circulation
(voir le procès-verbal § H^{bis}).

ont été désignés comme membre de cette
commission

M. M. Rousseau, Adjoint au Maire
Doyennette, Conseiller Municipal
a qui ont été adjoints

M. M. Cochez, Directeur des Travaux

Duflot, Inspecteur-Voyer

Piacentini, Commandant des Jardiers
de la Ville

Orbè, officier de Paix

Remise à
M. l'adj. Rousseau

31/1/26

~~Alou
M. le Secrétaire Général
3/2 26~~

D'autre part le procès verbal de la Commission de
la Voie Publique du 20 novembre 1934 stipule dans son § 5^{bis}

M. Freels, conseiller Municipal est délégué à la sous
commission de la circulation en remplacement de
M. Doyennette qui, en raison de l'horaire prévu pour les
réunions ne pourrait assister régulièrement aux séances.

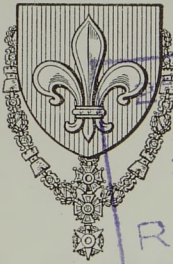
La sous commission de la Circulation s'est
réunie le 20 Janvier 1935 sur les indications de M.
l'Adjoint Rousseau.

L'Inspecteur-Voyer
A. Dufour

MAIRIE DE LILLE

M. le Secrétaire général
République Française

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



DIRECTION
3^e BUREAU
R.O. 1233

Urgent

Cabinet
du
Secrétaire Général

Qui est ce que cette sous-commission

M. le Secrétaire général de la Commission?
est prié de se reporter
au procès verbal de
la Com. de la voirie pu-
blique de 16 octobre 1935
§ bis raffiné par
l'administrateur

Qui est institué?

Je n'en parle pas dans mon rapport que

le 2 nov. 1935
le 1^{er} fév. 1936
l'a-t-elle eu en connaissance?

Louveau

cf. J.I. 1.36

M. Daffol.

Un projet de
rapport à soumettre
à M. le Secrétaire
31/1/36

Louveau

M. le Secrétaire

joint note à ce sujet
31/1/36

Louveau